

Journal du Lot 20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'état d'esprit du pays et sa volonté irrésistible de progrès qui l'éloigne autant des chambardeurs que des réactionnaires. — L'accord franco-espagnol contenté tout le monde, sauf Mussolini.

Quand ils en ont besoin, les « gens de Paris » consentent à reconnaître que la Province existe. Cela arrive au moins une fois tous les quatre ans. Les périodes électorales nous valent cette faveur dont nous savons tout le prix.

Pour organiser des propagandes, ou seulement pour prévoir quelles sont les chances de tel ou tel parti, ils se résignent alors à constater que tout ne se décide pas à l'intérieur des « fortifs » et que l'opinion de 88 départements compte tout de même pour quelque chose dans les destinées françaises.

Alors, des délégués, des journalistes se préparent à des expéditions lointaines et partent en exploration à travers le territoire français. C'est ainsi que nous pouvons lire en de nombreuses revues parisiennes des « études » sur la Province, sur ce qu'elle pense et ce qu'il faut en attendre. On nous découvre ! Des missions spéciales visitent les villes chefs-lieux. Les explorateurs les plus hardis poussent jusque dans les cantons d'où ils reviennent chargés d'observations sur les mœurs et coutumes de ces neuplades curieuses et pittoresques.

Du moins, cette année, nos confrères parisiens semblent avoir changé de ton. Nous ne lisons plus dans leurs « papiers » les plaisanteries habituelles sur les politiciens du « Café du Commerce ». Ils ne parlent pas des « lointaines » provinces comme de terres inexploitées où vivent des indigènes à peine civilisés !... Ils semblent s'être aperçus que nous ne sommes plus à l'époque de Balzac et des diligences.

Parmi les études des publications parisiennes, l'une des plus remarquables est celle de M. Lucien Romier, dans le Bulletin du *Redressement Français*. Elle est brève, mais chargée de sens et lourde de pensée. Dépouillé de toute prévention, M. Lucien Romier a gardé la liberté de son jugement. Il voit juste et il voit profond. Il sait présenter en bel ordre logique ses observations d'où se déduisent naturellement de claires vues d'ensemble. Enfin, il a ce don précieux de l'expression rassemblée qui permet de mettre beaucoup de choses en peu de mots.

Qu'a-t-il donc remarqué en nos provinces à la veille des élections ? Le trait frappant, d'après lui, c'est le calme des esprits. Nous ne sommes pas sur le point de faire un coup de tête ou de piquer une crise de nerfs.

Ce calme n'est pas fait d'indifférence ou d'incompréhension, mais de force, de conviction assurée et de confiance en soi. Le pays ne s'irrite ni ne s'énervé, parce qu'il sait qu'il possède le moyen de faire entendre sa volonté et qu'il s'apprête à y recourir.

Et cette volonté tend très nettement à obtenir des améliorations pratiques. M. Lucien Romier se demande alors quel parti profitera de cet esprit réaliste : les conservateurs ou les révolutionnaires ?...

Voici comment il répond lui-même à cette grave question posée par lui : « ...Le peuple français ne veut pas de changements brusques, mais il veut, d'une volonté irrésistible, ce qu'on appelle le progrès. Il réagira toujours contre les surprises révolutionnaires dans l'ordre social. Mais il condamnera inexorablement, avec une obstination invincible, quiconque lui ventera le statu quo ou préconisera un retour en arrière. Je n'apprécie pas, je constate un fait psychologique qui me semble évident et dont la portée est trop souvent méconnue par les personnes les mieux intentionnées. Il est impossible dans ce pays de faire triompher ou durer une politique qui ne se présenterait pas sous le signe du progrès. »

C'est nous qui soulignons cette

conclusion. Elle prend une valeur singulière sous la plume de celui que les partis conservateurs ont considéré pendant longtemps comme un de leurs meilleurs esprits politiques.

En voulant « freiner » cette poussée consciente, en voulant s'opposer à cette volonté réfléchie de progrès, les conservateurs provoquent parfois des troubles sociaux dont profitent leurs pires adversaires. Et c'est une observation trop souvent et inutilement vérifiée que les Révolutions sont causées par la résistance égoïste et l'aveugle obstination de ceux qui doivent en pâtir. Les remarques de M. Lucien Romier ne serviraient pas plus que les leçons de l'histoire. Elles ne donneront pas aux conservateurs un sens dont ils sont privés dès avant leur naissance. Ni là, ni ailleurs, ils ne puiseront une sagesse qui leur manquera toujours comme elle leur a toujours manqué. Car ils ne pourraient devenir sages qu'en cessant d'être ce qu'ils sont.

Il y a là tout le secret de l'éloignement sans cesse grandissant qui s'est établi entre eux et le pays pour qui l'ordre n'est que le progrès en marche. Et la volonté du pays — telle que M. Lucien Romier la formule plus haut — ne peut être réalisée que par les efforts méthodiques et persévérants des démocrates, cheminant rudement sur la voie du progrès, entre les feux croisés des chambardeurs et des réactionnaires.

Si l'on est arrivé à une heureuse entente avec l'Espagne, dans la question de Tanger, on doit bien dire que ce n'est pas la faute de l'Italie.

La France ne pouvait pas consentir à des changements qui eussent remis en discussion le régime international de Tanger tel qu'il a été établi par l'accord de 1923. Il était inadmissible que cette ville fût incorporée à la zone espagnole. Il n'était pas davantage possible que l'Espagne reçoive spécialement mandat de l'administrer et de la gouverner. Il eût fallu négocier un autre accord, ce qui était l'occasion espérée par l'Italie pour y déclarer une part à laquelle elle n'a aucun droit. Du reste, le caractère international de Tanger est intangible autant pour l'Angleterre que pour la France.

Force était donc de donner satisfaction aux demandes espagnoles dans le cadre même du traité. C'eût été facile. Mais il y avait quelque chose derrière l'Espagne. C'est ce personnage invisible et présent qui a si longtemps retardé l'accord. C'est lui qui s'est efforcé d'envahir la discussion et qui n'a cessé de pousser le Gouvernement de Madrid aux exigences extrêmes.

Enfin l'Espagne a fini par comprendre que son intransigence n'aboutirait qu'à un échec pénible et humiliant. La bonne volonté de la France a fait le reste et, sans rien changer au statut de Tanger, on a fait droit à la principale réclamation espagnole qui portait sur les garanties à prendre contre la contrebande des armes.

Aujourd'hui l'Espagne se déclare très satisfaite. La France aussi. Mais Mussolini ne sera beaucoup moins. Seulement, il ne le dira pas, car ses concitoyens doivent le croire vainqueur, même quand il est battu.

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

DOUCEUR

Récapitulons. C'est le bilan d'une journée. Voici, acquittée par le sévère jury de Versailles « la belle Clairette » qui étranquilla son ami. Le parquet de Melun enquéta dans le bois d'Armainvilliers sur la découverte d'un cadavre carbonisé. Le sergent Pontier et Mme Alban, le premier accusé d'avoir tenté de tuer le mari de Mme Alban, et celle-ci accusée d'avoir inspiré son amant, ont été acquittés par le jury de Chambéry. L'ébéniste Marcel Giroud se constitue prisonnier après avoir tué à coups de revolver sa femme qui l'avait frappé avec une bouteille vide. On enquêta sur le drame mystérieux de la rue de Varenne. Faubourg Montmartre, deux chevaliers, épris de la même blonde, échangent — avec résultat ! — huit balles de revolver et sont transportés mourants à l'hôpital. En pleine rue, un individu brandit unrowning sous le nez d'un jeune employé joyailler et lui vole un bracelet enrichi de pierres précieuses. Le même jour, Bellier, qui tua son père et sa mère, comparait devant les assises de la Dor-

Informations

L'accord franco-espagnol

Les conversations qui se poursuivaient depuis un an entre la France et l'Espagne, au sujet de Tanger, ont abouti à l'accord souhaité.

L'accord a été signé samedi à Paris, par MM. Briand, Quinones de León, ambassadeur d'Espagne à Paris.

L'accord signé samedi respecte la souveraineté du sultan et laisse intacte l'armature du statut. Il ne touche pas aux droits et prérogatives des différentes autorités de Tanger : Mendoub, Assemblée législative, administrateur, comité de contrôle, et maintient le sage équilibre établi entre ces pouvoirs par le statut.

Les satisfactions légitimes qu'il accorde aux intérêts de l'Espagne ne portent donc pas atteinte aux intérêts des autres puissances, et en particulier à ceux de la France.

Traité franco-suédois

Le traité d'arbitrage signé samedi entre la Suède et la France, se substitue à celui du 9 février 1904. Ce dernier exceptait toutes les questions pouvant intéresser les intérêts vitaux, l'indépendance et l'honneur des deux parties. Le nouveau traité au contraire envisage que tout différend de quelque nature qu'il soit sera d'abord soumis à une procédure de conciliation ; si cette procédure n'aboutit pas, le différend sera soumis à un tribunal arbitral ou à la cour permanente de justice.

La guerre « hors la loi »

Sur la demande de M. Briand, une importante réunion va avoir lieu à Genève la semaine prochaine. Le ministre français des affaires étrangères n'a pas l'intention de répondre à la dernière note de M. Kellogg, proposant la mise hors la loi de la guerre, avant d'avoir recueilli l'avis de ses collègues. Il espère pouvoir alors fournir une réponse qui n'exprimera pas seulement le point de vue français mais celui de l'Europe.

A la S. D. N.

Tandis que commenceront les travaux du conseil, le comité d'arbitrage et de sécurité achèvera les siens. Il s'agit en ce moment de la rédaction du rapport que le comité de sécurité doit transmettre à la commission préparatoire du désarmement dont la cinquième session est convoquée pour le 15 mars. Un accord est finalement intervenu au sein du comité de rédaction entre les délégations française et allemande sur une résolution qui sera proposée à la prochaine assemblée de la Société des Nations et qui invitera le conseil à offrir ses bons offices pour la conclusion de pactes régionaux de sécurité, afin que se développe la politique d'apaisement inaugurée à Locarno.

Le Brésil se retire de la S. D. N.

Le Brésil a fait remettre, samedi, le montant de sa contribution à la Société des Nations pour l'année en cours. Il a tenu, toutefois, à faire remarquer que c'était là le dernier versement que le Brésil effectuait pour sa participation à la S. D. N.

Un cours d'eau reprend sa source

Un phénomène hydrologique vient de se produire près d'Abbeville. La rivière « La Druac », tributaire de la Somme et dont le cours ne dépassait pas 5 kilomètres, a soudainement triplé sa longueur et a débouché dans la mer.

Négligeons les simples escroqueries. Et notons que pour arriver à ce bilan assez extraordinaire, je n'ai compulsé que deux journaux. Il doit manquer pas mal de choses à la liste, sans compter les attentats dont la justice n'est pas avertie, les duels « à la loyale » où vainqueurs et vaincus ne tenant pas à mettre la police dans leurs affaires, pensent fraternellement leurs plaies après le combat. Et les jeunes femmes timides à qui l'on arrache le rictus qui contient leurs maigres économies. N'oublions pas les joyeux perceurs de pneumatiques, imbéciles ou monomanes. Un commerçant des grands boulevards ne disait-il : « Ces malfaiteurs ne s'attaquent pas aux grosses voitures. Ils ne touchent que rarement aux taxis qui sont surveillés. Ils louchent à coups de couteau les pneus des petites voitures, des cinq chevaux, surtout celles qui sont conduites par les femmes. Ils doivent, dans un coin, bien rire ensuite du chagrin de la chauffeuse... »

Nous ne vivons pas précisément une époque de douceur. L'amour, sentimental au temps des valses lentes, est devenu frénétique, sanglant, tumultueux sous le règne du jazz. On ne dit plus : « Ote-toi de là que je m'y mette ! » mais : « Le tire supprime et je prends la place ! » Le crime jadis réservé aux brutes, aux illettrés, aux demi-sauvages, se perfectionne. Et la bête féroce se dissimule sous un élégant trench-coat ou sous une fourrure de luxe... [De l'Information].

Henri DUVERNOIS.

reporté sa source à 10 kilomètres en amont. Les anciennes sources disparues depuis l'époque tertiaire ont reparu et la rivière a repris son ancien lit, mais celui-ci étant à peu près nivelé, les eaux se sont répandues dans la campagne, inondant les champs, les jardins et les caves. Les chemins sont coupés. Les dégâts sont importants.

Crise métallurgique allemande

A la suite de l'échec de la procédure d'arbitrage dans le conflit des ouvriers spécialistes de la métallurgie berlinoise, les trois plus grandes usines de Berlin (Siemens, Bergmann et Mix) ont fermé leurs portes. Deux autres Sociétés suivront cet exemple. Soixante mille ouvriers au moins se trouvent ainsi sans travail.

D'autre part, la direction des chemins de fer du Reich vient de repousser les demandes d'augmentation des salaires formulées par les ouvriers.

Egypte et Angleterre

L'agitation contre le traité britannique continue. Dans la journée de samedi, les étudiants se sont rendus en masse à la résidence de la veuve de Zagloul Pacha, où a été installé le quartier général du parti nationaliste, et se sont heurtés à d'importantes forces de police.

Il y a eu des blessés et des arrestations. Du balcon de l'édifice, Mme Zagloul a harangué les manifestants pour les exhorter au calme. La foule a répondu par les cris de : « A bas le traité ! A bas le gouvernement ! »

EN PEU DE MOTS...

Le receveur du bureau des P. T. T. d'Oran est en fuite. On constate qu'il a détourné une somme de 1.200.000 francs. — La « Gazette de Voss », organe démocratique allemand, vient d'être interdite en Italie ; le « Duce » estime que le journal allemand a une attitude antiaustriaciste.

Les grandes manœuvres navales se dérouleront, cette année, dans la Manche, au cours des mois de juin et juillet. Toutes les forces navales françaises y participeront.

Les inondations causent de graves dégâts dans le Tarn, le Gard et l'Hérault. — Alors que le 10^e d'infanterie venait de terminer ses tirs de mitrailleuses au camp de Braconne, le soldat Lemoine, en service de corvée, a été tué par l'éclatement d'un obus de 155 perdu dans le champ de tir.

NOS ÉCHOS

Manteau d'Arlequin.

L'Allemagne comprend dix-huit Etats que l'histoire a confectionnés au gré de la fantaisie plus capricieuse. Plusieurs d'entre eux sont même faits de pièces et de morceaux. La Bavière est un Etat d'adoubien, dont on trouve un bout, le Palatinat, sur la rive gauche du Rhin. Et il y a des morceaux de Prusse dans tous les coins de l'Allemagne.

L'ensemble fait un manteau d'Arlequin dont on a vérifié récemment les coutures. Il y faudrait quelques retouches. La commune de Burgau est réclamée à la fois par la Prusse et par le Wurtemberg.

A qui ira-t-elle ? Pour régler la situation, il va falloir organiser un vaste plébiscite auquel prendront part les... six habitants du territoire contesté.

Plus grave encore est le cas de la parcelle d'Bernbrunn qui se réclame à la fois du Wurtemberg et de l'Etat de Bade, réclamation d'ailleurs muette, car il s'agit de dix hectares où l'on ne rencontre pas une âme qui vive. Comment, dans ces conditions, doit-on organiser un plébiscite ? Les juristes allemands sont fort perplexes.

Un débutant tardif.

En intitulant récemment un de ses livres la *République des Professeurs*, M. Albert Thibaudet n'a marqué qu'un des sens d'un échange qui se fait de plus en plus intense entre la politique et la littérature.

Car si l'Université donne à revendre de ses élèves à la politique, la politique n'hésite pas à déléguer un grand nombre de ses disciples à la littérature.

Voici qu'un des plus brillants sénateurs public La Vie orageuse de Mirabeau.

Ce n'est qu'un début et il sera remarqué.

L'accueil sympathique fait à cette première œuvre incitera-t-il M. Henry de Jouve à publier un roman ?

On le pense.

Les lettres auront donc avec lui un otage de choix.

Communisme dans la musique.

Depuis qu'un pianiste devint président de la République polonaise, beaucoup d'hommes d'Etat aspirent à devenir pianistes. A notre époque de fièvre, il convient d'avoir un métier en réserve.

M. Herriot est un émule de Paderewski — au piano. Mais le meilleur des hommes d'Etat méromanes d'Europe est encore M. Tchitcherine, commissaire du Peuple aux Affaires étrangères de

LES ANNALES QUERCYNOISES

Les élections pendant la Révolution

IV

Enthousiasme et Pression. — Nous avons bien peu de renseignements sur le caractère des élections de l'époque révolutionnaire : il n'y avait pas alors de journaux locaux et les candidats n'avaient pas encore adopté l'usage des professions de foi.

Comme de nos jours lorsqu'il s'agit du choix des sénateurs ou que l'on use du scrutin de liste pour l'élection des députés, on faisait en sorte de donner des représentants aux diverses régions du département.

Sauf dans l'Ordre de la Noblesse, les élections aux Etats Généraux avaient eu lieu sans compétitions appréciables ; celles d'août 1791, destinées à désigner les dix représentants du Lot à l'Assemblée législative furent une certaine agitation à la rivalité personnelle qui éclata, dès le début des opérations, entre le Cadurcien Ramel et le Montalbanais Jean Bon Saint-André.

Six mois auparavant, Ramel avait présidé l'Assemblée électorale chargée du choix de l'évêque constitutionnel, et il avait été lui-même élu procureur-syndic du département. Saint-André, aux talents bien supérieurs, se réclama d'opinions plus avancées. Dès le premier jour, cet ancien pasteur protestant, devenu le chef des Jacobins montalbanais, proposa sa candidature à celle de Ramel, pour la présidence d'abord, pour un siège de député ensuite.

Au troisième tour, Ramel fut élu président de l'Assemblée, par deux cent soixante-quinze suffrages, sur quatre cent soixante votants ; trois jours plus tard, Ramel l'emportait encore pour le siège de cinquième député.

Déçu, Saint-André déclina toute nouvelle candidature et se retira violemment irrité à la fois contre son heureux rival et contre la ville de Cahors. — Lors de la fin tragique de Ramel, fusillé à l'armée des Pyrénées, pour des motifs « invraisemblables » et dans des conditions telles que son exécution présente tous les caractères d'une vengeance particulière ; quant à la ville de Cahors, elle faillit payer de son titre de chef-lieu sa froideur envers l'irascible Montalbanais.

Lorsque, après le 10 août 1792, la réunion d'une Convention nationale fut décidée, Saint-André fit désigner Montalban comme siège de l'Assemblée électorale chargée d'élire les membres de la nouvelle législature.

Le roi était alors suspendu de ses fonctions et enfermé au Temple, les frontières envahies... Atterrés, les monarchistes n'osaient s'affirmer. Moins de deux cents électeurs se présentèrent pour participer aux élections et cette infime minorité opéra toujours sous la pression menaçante des « patriotes » exaspérés.

Dès le premier jour, il fut arrêté que chaque électeur « émettrait son vote à haute voix » et que les opérations seraient publiques ; une « clôture faite d'un ruban tricolore » devant sépa-

rer l'Assemblée des citoyens désirant assister aux séances.

Jean Bon Saint-André fut élu président sans opposition, puis « pour donner une marque honorable de confiance » à Laboussière et Clédel « les seuls députés sortants demeurés invariablement fidèles à la Liberté », un membre proposa de les réélire « par acclamation ». « Par un mouvement digne d'elle », l'Assemblée « se levant tout entière » adopta la proposition.

Aussitôt, une députation des « Amis de la Constitution, de la Liberté et de l'Égalité » vint témoigner aux électeurs toute la satisfaction que ses décisions procuraient « aux citoyens libres ».

Cependant, la brouille faillit survenir peu après. « Un membre » — peut-être dans le but d'atténuer ce qu'avait de gênant le vote à haute voix — proposa que l'Assemblée se divisât, suivant l'usage, en plusieurs bureaux de vote. Cette motion excita « les débats les plus vifs » ; on ne put entendre les orateurs qui voulaient la combattre, et elle fut adoptée « malgré de très nombreuses réclamations ».

Cette décision était loin de donner « satisfaction » aux Amis de la Liberté ; dès l'ouverture de la séance suivante, un délégué de la Société montalbanaise vint en demander le retrait. Sur ce, la discussion recommença, tout aussi bruyante, tout aussi passionnée que la veille ; plusieurs fois, on vota, « par assis et levé » sans obtenir un résultat, et « ne pouvant réunir les esprits ni étouffer les clameurs », le président finit par lever la séance.

Le lendemain, le débat reprit sur le nombre de bureaux à établir : « les uns en proposaient six, d'autres quatre, d'autres deux, d'autres un seul. » Au milieu de la discussion, une nouvelle délégation de la Société populaire se présente ; l'un des membres porte « une pique entourée de la couronne civique et surmontée du bonnet de la Liberté » et l'orateur, après avoir rappelé les précédents témoignages de satisfaction accordés à l'Assemblée, ajoute : « Mais les espérances des bons citoyens ont été trompées... La division en bureaux deviendrait fatale à la chose publique en retardant les opérations qui doivent être faites promptement, et en favorisant l'intrigue... »

Le président répondit en louant le zèle des « Sociétés patriotiques », « sentinelles veillant sans relâche pour le maintien de la Liberté » et l'Assemblée, retournée, décida l'impression des discours qu'elle venait d'entendre, et arrêta que la pique apportée par la délégation serait placée sur le bureau et que le président « se courrait du bonnet de la Liberté » ; elle jura ensuite « par acclamation » « de ne point abandonner ce signe sacré qui lui servirait toujours de signe de ralliement ».

(à suivre) L. SAINT-MARTY.

P. U. R. S. S. On sait que M. Herriot termine une étude sur Beethoven.

M. Tchitcherine lui a demandé de lire les bonnes feuilles de cet ouvrage.

Allons-nous vers une collaboration sur le terrain artistique ?

Et la musique ne serait donc pas un art « bourgeois ».

Clemenceau en Amérique.

Cent cinquante francs par mois, tels sont les appointements que le journal le Temps allouait, en 1863 et en 1869, à son correspondant de New-York. Ce correspondant s'appelait le docteur Georges Clemenceau qui, depuis...

Ces souvenirs sont évoqués, avec bien d'autres, non moins curieux, par M. F. Baldensperger, dans un article de la *Revue de Littérature comparée*, intitulé « L'Initiation américaine de Georges Clemenceau ».

Quelle assimilation !

Nos meilleurs missionnaires seraient-ils les artistes et plus simplement les clowns ?

C'est ce qu'il faudrait croire si on s'en tient à la visite qu'ont récemment faite à Rome les célèbres Fratellini.

Le fameux trio a joué devant le « Duce ». Et le Duce s'est déridé à tel point qu'il a pu dire, à l'issue de la représentation, à l'ainé Paul Fratellini :

— Vous m'avez amusé !

Et l'on assure que M. Mussolini ajouta :

— Deux choses, d'ailleurs, m'amusaient dans la vie : les clowns et les diplomates !...

Espérons que ce n'est pas pour les mêmes raisons !

Il y a de quoi !...

Cette bonne paysanne n'avait jamais été en chemin de fer. Elle dut se rendre au chef-lieu de son département la semaine dernière.

Le billet de troisième, aller, coûte 16 fr. 75, lui dit un voisin, mais tu demanderas un billet d'aller et retour, ça coûte meilleur marché.

La brave femme demanda un billet d'aller et retour à la gare de départ et elle en redemanda un autre quand, ses commissions terminées, elle revint prendre le train pour rentrer dans son pays.

Elle est depuis en froid avec son voisin qui lui a odieusement monté le cou !...

LE LISEUR.

Chronique du Lot

LES ÉLECTIONS

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

VAINES CRITIQUES

Le journal, la Défense, a pris vivement parti contre M. Bouat et le dénonce à ses lecteurs comme un adversaire dangereux qu'ils ont intérêt à battre et à abattre.

C'est vite dit. C'est moins vite prouvé. Ayant le vif désir de nous instruire, nous avons cherché dans les attaques de notre confrère une critique sérieuse, des arguments de fait.

Vainement. Nous n'y avons trouvé que des attaques brutales, des affirmations passionnées, des condamnations qui se passent de preuves. Et pour cause: parce qu'il n'y en a pas.

Notre confrère, pourtant, connaît à fond l'art de la polémique et il le dépense à défendre sa cause un talent que nous ne méconnaissons pas.

S'il n'apporte à ses lecteurs aucune bonne raison, c'est que malgré sa perspicacité il n'a pas pu en découvrir.

En quoi M. Bouat a-t-il démerité de ses mandants ? C'est ce qu'il fallait montrer et c'est ce qu'il ne fait pas. — En quoi M. Bouat a-t-il négligé ou mal défendu les grands intérêts nationaux ou départementaux dont il avait la charge ? Voilà ce qu'il fallait établir et c'est ce que la Défense ne fait pas.

Parce qu'elle ne peut pas le faire.

Pour vous donner une idée de l'inconsistance et de l'inanité des attaques de la Défense, nous allons citer ci-dessous ce qu'elle reproche à M. Bouat dans son dernier numéro. Le voici, textuellement reproduit :

« M. Bouat expédie par ballots, dans toutes les communes de l'arrondissement, les discours dont il a annoncé la lecture à la Chambre durant la dernière législature. Maires, adjoints, conseillers municipaux en reçoivent personnellement des exemplaires; ils y voient que l'actuel député, sur sa demande, a été mandaté par le groupe radical et radical-socialiste, pour prendre part à la discussion des budgets de l'Agriculture et de la Justice, ainsi qu'à celle qui avait trait à l'impôt sur le chiffre d'affaires. »

Et c'est ce qui vous paraît scandaleux ! Mais dans le monde, au contraire, estimera que c'est à la fois très méritoire et très démocratique.

M. Bouat veut être jugé sur ses actes, tels qu'ils sont, et il les soumet à ses électeurs. Pour cela il mérite non des reproches, mais des félicitations. La vérité, c'est que la Défense le combat de parti pris. Elle l'attaque non par justice, mais par passion. Elle lui en veut, non de ce qu'il a fait, mais de ce qu'il est : un républicain et un démocrate.

Il a prononcé des discours sur les budgets de la justice, de l'Agriculture et sur le Chiffre d'Affaires ! La Défense le lui reproche.

Mais s'il ne l'avait pas fait, elle lui reprocherait de n'avoir rien dit. C'est une constatation que tout le monde peut faire. Et cela enlève beaucoup de crédit aux attaques de notre confrère.

A moins que ce ne soit tout simplement une bonne précaution ! Car si le candidat qu'elle présente était élu, on n'aurait jamais l'occasion de lui reprocher ses discours.

Revanche anticipée

Que d'historiens, Seigneur, autour du Cercle républicain !

Le rédacteur figeacois du Courrier du Centre y revient pour la quatrième ou cinquième fois. Ce qui ne l'empêche pas, d'ailleurs, de laisser entendre que cette organisation est morte en même temps que née !...

Il avait déjà tué M. Bouat ; aujourd'hui il met à mort le Cercle. C'est effrayant ! Et nous ne sommes encore qu'au début de la campagne électorale !... Après tout, nous ne lui en voulons pas. Il prend sa revanche d'avance, car vous verrez qu'à la fin tous les gens qu'il aura tués se porteront très bien et que le seul décès que nous aurons à enregistrer sera celui de son candidat.

Légion d'honneur

MM. Turc, lieutenant de gendarmerie, Save, adjudant-chef, Espièube et Brouesse, adjudants à la 17^e légion sont inscrits au tableau de concours de 1928 pour le grade de Chevalier de la Légion d'honneur.

Armée

M. le général de division Pineton de Chambrun, commandant la région de Foz, est nommé au commandement de la 34^e division d'infanterie, à Toulouse, en remplacement de M. le général Ferradini, décédé.

Etat-major de l'Armée

M. le colonel d'artillerie, breveté, Girard, commandant l'artillerie de la 34^e division, est nommé au commandement par intérim de l'artillerie de la 17^e région de Toulouse.

LA BETTERAVE A SUCRE dans le Lot

RÉUNION DES AGRICULTEURS

Une réunion générale se tiendra dans la grande salle de la Mairie de Cahors le dimanche 11 mars, à 14 h., sous la présidence de M. de Monzie, Sénateur-Maire, assisté de M. Balhazar-Lefebvre, Administrateur délégué de la Sucrerie Coopérative d'Arras.

Cette réunion aura pour but de faire connaître les exigences générales de la culture de la betterave à sucre et les résultats que l'on peut en attendre. A l'issue de cette réunion sera créé un Comité d'initiative ayant pour rôle de se mettre en rapport avec les agriculteurs en vue de l'introduction de la culture de la betterave à sucre et de favoriser l'éducation d'une sucrerie.

Les agriculteurs que la question peut intéresser sont invités à assister à la réunion.

Electrification Rurale

Nous sommes heureux de publier la lettre suivante que vient de recevoir notre dévoué Sénateur M. le D^r Pontanille. Nos lecteurs apprendront avec satisfaction que notre représentant, qui depuis près de quatre années, a porté ses efforts sur cette question de l'électrification de nos campagnes tant à l'Assemblée départementale, qu'au Sénat et qu'aux différents Ministères intéressés, voit le projet du Syndicat du Nord largement subventionné par l'Etat, pour l'année 1928.

Paris, le 9 février 1928.

Monsieur le Sénateur,

Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par le Syndicat intercommunal du Nord du Lot en vue de l'exécution d'un projet d'établissement d'un réseau rural de distribution d'énergie électrique.

Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ce Syndicat une 2^eme tranche de 1.500.000 francs sur la subvention de principe qui lui est attribuée. Le montant total des 2 tranches accordées s'élève ainsi à 2.500.000 francs. Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Agriculture,
Signé : QUEUILLE.

Agents militaires

Sont nommés agents militaires : MM. Marquier, gendarme à la 17^e légion, affecté à Toulouse-Neuvie, ex-adjutant du 9^e d'infanterie, affecté à Montauban ; Lasserre, ex-gendarme de la 17^e légion, affecté à Toulouse ; Pons, ex-gendarme à la 17^e légion, affecté à Narbonne ; Volckart, ex-adjutant du 9^e d'infanterie, affecté à Agen ; Cazes, ex-gendarme à la 17^e légion, affecté à St-Gaudens ; Sauman, gendarme à la 17^e légion, affecté à Toulouse ; Cassé, ex-gendarme à la 17^e légion, affecté à Agen ; Blazy, gendarme à la 17^e légion, affecté à Pamiers ; Séguela, ex-marchand des logis de gendarmerie à la 17^e légion, affecté à Toulouse ; Lagarosse, ex-gendarme à la 17^e légion, affecté à Agen.

Service de santé

M. Eybert, médecin principal de 1^{re} classe et M. Delpy, médecin-major de 1^{re} classe, retraités, sont affectés à la 17^e région (réserve).

Gendarmerie

MM. Trégoux, élève gendarme et Costesec, maréchal-des-logis-chef, sont nommés à Labastide-Murat.

P. T. T.

M. Ricard, inspecteur des P. T. T. à Aurillac, est nommé en la même qualité à Cahors (emploi créé).

M. Ricard a été pendant de longues années rédacteur à la Direction des P. T. T. de Cahors, où il compte de nombreux amis.

Nous lui adressons nos félicitations et nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Service vicinal

Sont nommés cantonniers du service vicinal dans le Lot, à défaut de candidats classés, et à titre temporaire : MM. Boy, Latour et Gaylat.

Recette ruraliste

M. Greil (François), est nommé receveur ruraliste à Aynac.

Médaille d'honneur communale

En vue de la prochaine promotion, les demandes de Médaille d'Honneur communale, instituée par décret du 20 août 1921 devront parvenir à la Préfecture par l'intermédiaire des Maires de l'arrondissement de Cahors et des Sous-Préfetures pour les deux arrondissements, avant le 20 mars courant, au plus tard. Passé ce délai, elles ne seront susceptibles d'aucune suite.

La Médaille d'Honneur communale est destinée à récompenser les employés ou anciens employés communaux qui ont trente ans de services consécutifs.

Comité de remonte

Le Comité d'achat de chevaux pour l'armée, d'Agen, se rendra à Assier le samedi 28 mars, à 9 heures.

Il achètera des chevaux de 4 à 8 ans, dragons, artilleurs, selle, muets d'infanterie, quelques chevaux de 3 ans ou mentionnés au concours des haras d'Arles et du cheval de trait de Beaumont.

PLANTEURS DE TABAC

LE CONGRES DE TONNEINS

Le XVIII^e Congrès national de la C. G. P. se tiendra à Tonneins (Lot-et-Garonne) les 16, 17 et 18 mars prochains, ainsi que nous l'avons déjà annoncé.

En dehors de la principale question de l'augmentation des prix moyens, les nouvelles assises paysannes de Tonneins auront un ordre du jour aussi intéressant que chargé.

En voici les grandes lignes :

1. Que l'arbitre de la commission paritaire soit un représentant des grandes Associations agricoles de France et non un conseiller à la Cour des Comptes de Paris.

2. Que la Commission paritaire soit composée de huit membres du Conseil des tabacs et de huit membres des planteurs exploitants.

3. Que les livraisons se fassent plus rapidement que d'ordinaire.

4. Que les primes soient attribuées par toute la commission d'expertise et non par les seuls experts de l'Administration.

5. Que le jalonnage des manquants soit facultatif.

6. Que les planteurs qui ont des récoltes dans des circonscriptions de magasins différentes puissent livrer toutes leurs récoltes dans le même magasin à leur choix.

7. Que la liberté soit laissée à chaque planteur de produire ses graines de semence.

8. Que l'autorisation d'irriguer soit donnée jusqu'au 16 août ; qu'un contrôle étroit et permanent soit établi entre les planteurs et les membres du comité consultatif et du comité technique.

9. Que l'un des deux inventaires soit supprimé.

10. Que les planteurs aient un droit de regard sur la Caisse du centime.

11. Que la caution soit supprimée.

12. Que la production du jus de nicotine soit intensifiée.

Voici maintenant le programme général du Congrès, tel que l'a élaboré la Fédération du Lot-et-Garonne :

Vendredi 16 mars. — A 11 h. 20, salle de la mairie vin d'honneur offert par la municipalité.

A 14 h., réunion des commissions au Théâtre des Variétés.

Samedi 17 mars. — A 9 h. 30, ouverture du Congrès, salle de l'Athénée. Discours du président : rapports sur la situation financière et morale de la Confédération ; comptes rendus des travaux de la commission paritaire, du comité technique, du conseil consultatif, lecture des rapports présentés par les congressistes.

A 14 heures, examen des vœux et des revendications des planteurs ; exposés faits par les rapporteurs des travaux des commissions ; nomination des membres de la commission paritaire ; renouvellement du bureau de la C. G. P.

Dimanche, 18 mars. — A 9 h. 30, discussion des vœux et des rapports ; désignation du siège du prochain Congrès.

A 12 heures, banquet.

REUNION DE CAHORS

Les membres de la Fédération des Planteurs de tabacs du Lot se sont réunis, dimanche, à 2 heures, à la Mairie de Cahors.

Tous les Syndicats du Lot étaient représentés par un délégué.

M. Delport présidait, assisté de MM. Delmas, secrétaire général, Cabarrot, secrétaire, Cossé, trésorier, Couderc (des Masseries), Maxime Fourgous. M. Cossé donne des explications au sujet de la retenue syndicale opérée par l'entrepreneur des tabacs, lors de la livraison d'après le pourcentage de 2 pour mille sur le paiement de la somme touchée par les planteurs.

M. Cabarrot demande, de façon pressante, aux présidents des Syndicats que les renseignements statistiques lui soient envoyés tous les ans.

M. Delport rend compte de ce qu'a fait la Commission paritaire au sujet de la fixation des prix des tabacs.

M. Cabarrot donne lecture des divers vœux émis par les Syndicats des planteurs du Lot. Ces vœux seront soumis et discutés au Congrès de Tonneins.

M. Couderc donne des explications au sujet de la Caisse d'assurances départementales.

L'Assemblée décide qu'une circulaire sera envoyée à tous les Syndicats au sujet de cette question.

La Fédération a désigné les membres des diverses commissions au Congrès de Tonneins.

Pour le département du Lot, ont été désignés : Commission paritaire : MM. Couderc et Conquet ; commission des prix : MM. Fournier et Payerre ; commission des vœux divers : MM. Ayral et Calvet ; commission des assurances : MM. Jordanet et Bouscary.

Avant de lever la séance, l'Assemblée procède au vote pour la nomination du Président de la Fédération du Lot.

M. Delport est réélu.

La séance a été levée à 3 h. 1/2.

(Belphégor)

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

Conférence Edouard Helsey

On sait l'importance du journalisme dans la Société moderne et l'importance du reportage dans le journalisme. Une Conférence sur ce sujet avait donc sa place marquée dans le programme des Amis du Beau Vieux Quercy...

Pour la faire, ils se sont adressés à un maître du grand reportage auquel ils ont demandé de venir parler de sa passionnante profession devant le public d'élite qui suit si fidèlement leurs réunions.

M. Edouard Helsey, du Journal, entretiendra donc ses auditeurs des « Vagabonds du Journalisme ». Nos concitoyens auront l'occasion d'entendre un magnifique et captivant reportage parlé.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt de cette conférence, non plus que de présenter au public M. Edouard Helsey. Il est au premier rang de cette pléiade de grands reporters qui illustrent la presse française. Les campagnes retentissantes qu'il a menées dans le Journal l'ont fait connaître d'un immense public. Elles furent toutes inspirées par un haut souci d'intérêt national et l'on sait que sa fameuse enquête sur les menées autonomistes en Alsace aboutit au célèbre procès que lui fit à Colmar l'Abbé Haegy, procès qui s'acheva par le triomphe éclatant de la cause française.

Les Amis du Beau Vieux Quercy continuent avec Edouard Helsey la tradition de belle élocution qu'ils ont commencée avec les Conférences de M. de Monzie, de Mlle Dussane et de M. André Lamandé. Ils sont assurés d'un aussi beau et aussi noble succès.

C'est vendredi, 9 mars, au Théâtre Municipal de Cahors, à 21 h. (9 h. du soir) qu'aura lieu cette réunion. Le public est prié d'être exact. On commencera à l'heure dite.

Epilogue d'un procès

M. Emile Laporte a adressé à M. Triadou, Trésorier de la Caisse des Ecoles à Cahors, la lettre suivante :

« Monsieur le Trésorier,

« J'ai l'honneur de vous adresser, « pour être versée à la Caisse des Ecoles, la somme de deux cents francs, « montant des dommages-intérêts « auxquels un journal communiste « de la région a été condamné à ma « requête pour menaces et injures. « Je vous prie d'agréer, Monsieur « le Trésorier, l'assurance de mes « sentiments très distingués. »

« Emile LAPORTE. »

Et la sirène ?

Ainsi que nous l'avions annoncé, on a fait siffler la « Sirène » dans les nuits de samedi et de dimanche.

Tous les jours, à midi, la « Sirène » se fait entendre. Mais, à cette heure-là, son cri n'est pas entendu dans tous les quartiers de la ville.

Peut-être que, pendant la nuit, disait-on, quand le grand silence règne sur la cité, le bruit émis par la Sirène réveillerait les habitants endormis.

L'expérience a été faite dans les nuits de samedi et de dimanche à minuit et à 3 heures du matin.

L'expérience n'a pas donné les résultats attendus. Il est peu d'habitants qui aient entendu le signal d'alarme.

La sirène n'aurait même pas trouble le sommeil de la plupart des sapeurs-pompiers qui sont appelés à être, par devoir, les premiers à répondre à l'appel du tocsin.

Il suffira, peut-être, de trouver à la Sirène un emplacement nouveau, plus élevé, dans tous les cas.

Pour notre part, nous nous récusons pour donner un avis quelconque en la matière, car, la nuit le bon sommeil du juste nous empêche d'entendre tous les bruits du dehors !...

Mais l'expérience qui a été faite dans les nuits de samedi et de dimanche, était nécessaire pour que des dispositions soient prises afin que la Sirène donne le plein effet que l'on attend d'elle dans l'intérêt public.

L. B.

Nécrologie

Un deuil vient, encore, frapper l'imprimerie du « Journal du Lot ». Il y a 15 jours environ, M. Emile Lacombe, employé aux bureaux de l'imprimerie, s'allait. On crut à une indisposition passagère et on espérait bien le revoir bientôt.

La maladie fut implacable, Emile Lacombe expirait dans la journée de lundi.

Emile Lacombe était à l'imprimerie, depuis 9 ans environ. Il était occupé au service de la comptabilité. C'était un collaborateur ponctuel et un bon camarade pour tout le personnel qui a été vivement ému par sa disparition aussi rapide.

Nous saluons la mémoire d'Emile Lacombe dont nous prions la veuve, les trois enfants, la famille, de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Procès-verbal

Les gendarmes, en tournée, ont rencontré, la nuit, un propriétaire de Brouel (Maxou) dont la charrette n'était pas allumée.

Procès-verbal a été dressé.

Assemblée annuelle

des Officiers de réserve

Dimanche, 4 mars, à 10 h. 30, a eu lieu dans l'ancienne salle du Cercle militaire, sous la présidence de M. Eugène Grandié, Chef de Bataillon honoraire, l'assemblée générale annuelle des officiers de réserve du département du Lot.

Cette réunion, au cours de laquelle divers vœux à présenter au Congrès national de Toulon ont été discutés, a été suivie d'un banquet de 30 couverts à l'Hôtel du Midi. M. le commandant d'Armes de la garnison de Cahors assistait à ce déjeuner amical.

Au champagne M. le président Grandié a prononcé un spirituel et très littéraire discours que l'assistance a longuement applaudi. M. Fourgous lui a donné une aimable et vibrante réplique au nom de ses camarades. Le menu servi fut excellent et arrosé des vins de Cahors dignes d'un repas quercinois.

Nous apprenons que le Congrès de la Fédération des officiers de réserve qui eut lieu l'an dernier à Cahors se tiendra, cette année et à une date prochaine, à Montauban. La ville aurait voté un important crédit pour donner à cette manifestation corporative un vif éclat, digne de celui qu'elle eut chez nous précédemment et dont nous avons rendu compte longuement.

Les Amis de l'Harmonie

Réunion du 3 mars. — M. Nourrit ouvre la séance. Il nous fait connaître, que pressenti à plusieurs reprises par un groupe important de Musiciens pour fonder une Harmonie, à Cahors, il en a accepté immédiatement et avec plaisir, la direction. C'est pourquoi la réunion de ce soir a été décidée pour jeter les bases de cette nouvelle Société.

Il donne ensuite lecture de la liste des adhésions recueillies au nombre de 55.

La Société est créée à l'unanimité des membres présents.

L'Harmonie restera absolument indépendante, sans secours aucun qui puissent revêtir une couleur politique quelconque.

M. Feydel offre une des salles du Palais des Fêtes d'une façon spontanée et toute gracieuse. L'Harmonie lui adresse ses chaleureux remerciements.

Certaines associations cadurcennes nous aideraient aussi matériellement. C'est une question à envisager à la prochaine réunion.

Les questions pécuniaires et d'organisation générale de l'Harmonie seront agitées à la prochaine séance.

La lecture de la liste des Musiciens, par pupitre, est donnée par M. Nourrit et il en résulte que l'Harmonie est fort bien divisée pour obtenir le meilleur résultat artistique.

Tous les membres sont priés de bien vouloir assister à la deuxième réunion qui aura lieu, lundi, 12 mars prochain, au Palais des Fêtes.

Le Comité.

Orphèbre de Cahors

En raison des questions urgentes à régler en vue du prochain concert donné en faveur des Membres honoraires, de la Société, tous les membres exécutants sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le mercredi, 7 mars, au siège, Café de la Promenade.

Présence indispensable.

Le Directeur.

Union des Femmes de France

Le Comité de Cahors de l'Union des Femmes de France a l'honneur d'informer le public de la remise au jour d'19 avril 1928 de la fête enfantine qu'il avait annoncée pour le jeudi 15 mars prochain. La coïncidence de cette fête avec celle que va donner le Lycée et diverses autres raisons rendent ce renvoi opportun. En dehors de la date, rien n'est changé au programme précédemment indiqué qui, grâce à la bienveillance de M. le Préfet, se déroulera, comme il avait été prévu dans le beau cadre des salons de la Préfecture.

Le Comité espère que le public cadurcien, suivant sa généreuse habitude, répondra nombreux à l'invitation qu'il lui renouvelle, d'une façon irrévocable, pour le 19 avril 1928, à 14 h. 30. Les cartes d'entrée de famille et individuelles, seront incessamment en vente chez MM. les libraires et dépositaires de journaux de la Ville.

Accidents du travail

M. Ricard, conducteur de machines-outils au Dépôt du P. O., a été blessé à la main droite en nettoyant les chariots du tour.

M. Monfrax, employé au Dépôt du P. O., en poussant un diable chargé de deux bielles s'est foulé le poignet gauche.

Rixe

Une rixe a éclaté entre MM. F... et C..., deux beaux-frères, propriétaires, demeurant dans la commune d'Arcombail.

Des coups ont été échangés. Plainte a été portée, et la gendarmerie de Cahors, samedi, s'est rendue sur les lieux pour procéder à une enquête.

Voiture contre auto

Dimanche, 4 mars, M. Fabre, se rendait en voiture à Lagardelle. Arrivé au Méouré, au tournant de la route de Floressas, M. Froment, arrivant en auto, lui prit le cheval en travers, qui se cabra et tomba sur l'auto.

Les personnes transportées furent projetées sur la chaussée. Heureusement, elles n'eurent que quelques égratignures sans gravité. Tout se réduisit à des dégâts matériels. Le cheval, surtout, est en assez mauvais état.

La Fédération du Commerce

On nous communique :

Les Membres de la Fédération du Commerce et de l'Industrie, section de Cahors, se sont réunis le 12 février dernier en Assemblée générale, à la Chambre de Commerce.

Cette réunion présentait un intérêt particulier en raison des questions importantes figurant à l'ordre du jour.

Parmi ces dernières on peut placer au premier rang : La Défense des Commerçants contre la Législation fiscale dans la consultation électorale actuelle.

M. Dubernet de Garros, Président, dans une allocution très documentée dénonça les iniquités résultant de l'enchevêtrement actuel des lois et règlements fiscaux.

Il insista sur la nécessité impérieuse pour les commerçants, d'en obtenir la révision et l'amendement.

Il donna lecture des vœux suivants dont la réalisation doit être poursuivie sans trêve :

1^o Remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires par une taxe à la production.

2^o Institution de mesures de clémence en faveur des assujettis pour la première infraction, lorsque la bonne foi est établie.

3^o Egalité fiscale, c'est-à-dire, octroi au commerce et à l'industrie en matière d'impôts cédulaires, des abattements à la base dont bénéficient les autres catégories de contribuables.

Après l'adoption de ces vœux, l'Assemblée s'occupa d'autres questions d'ordre local, notamment de celle des fêtes de Mai, sur laquelle ont eu lieu des échanges de vue.

M. Orliac, Président de la Chambre de Commerce, qui avait tenu à assister à cette réunion, fournit à ce sujet des suggestions très intéressantes, dont l'Assemblée approuva le principe et souhaita la réalisation.

Avant de lever la séance, M. le Président invite les assistants à faire tout ce qui dépendra d'eux pour amener de nouveaux adhérents à notre Fédération, et les engager à assister à nos assemblées.

Qu'il nous soit permis d'ajouter que c'est seulement au prix de l'Union que le commerce et l'industrie dont les intérêts, qu'on le veuille ou non, se confondent avec l'intérêt général, obtiendront une amélioration dans le montant de leur part, dans la contribution commune, dans sa répartition, et dans les méthodes de perception fiscale.

Dans les temps que nous traversons, l'Union fait plus que jamais la force. Cette grande loi se vérifie de plus en plus, l'expérience nous montre que les commerçants ne peuvent y échapper qu'à leurs dépens.

UN PENDU

Dans la nuit de dimanche, vers 2 heures du matin, une vive émotion était réservée à un excellent employé de la Cie du Gaz, préposé à l'extinction des becs de gaz.

Alors qu'il allait éteindre le bec qui se trouve au fond de la rue Saint-Géry, près du ponceau du chemin de fer qui aboutit aux Allées des Soupirs, il aperçut, se balançant dans le vide, le corps d'un homme, pendu par une corde qui était accroché à une barre de fer.

Naturellement, l'employé ne s'attendait pas à pareille rencontre. Son sang ne fit qu'un tour, et, justement, sans songer à couper la corde, il se rendit au bureau de police où il fit part de sa rencontre et de son émotion.

L'agent de service informa M. le Commissaire qui se rendit sur les lieux.

La corde fut coupée; le corps fut transporté à l'hôpital.

Le suicidé est un nommé Antoine Bastide, âgé de 68 ans, pensionnaire depuis plusieurs années à l'hôpital.

Dans la journée de dimanche, Bastide était sorti en ville et avait fait part de son intention de se suicider. Il avait dit à plusieurs personnes: « On ne trouvera pendu ou noyé. »

On n'attachait pas d'importance à ces paroles. Mais Bastide était bien résolu d'en finir avec l'existence.

Il ne rentra pas dimanche soir, à l'hôpital, à l'heure habituelle, c'est-à-dire, vers 5 heures.

Il erra, durant toute la soirée et c'est vers minuit qu'il mit fin à ses jours.

A cet effet, il s'était muni d'une corde très forte; il monta sur le rebord de la voie ferrée, attacha la corde à une barre du parapet, se passa deux tours de corde autour du cou et se lança dans le vide.

D'après les constatations médicales, il semble que c'est vers minuit que Bastide s'est suicidé.

Concerts publics de l'Avenir Cadurcien

La Société musicale à l'Avenir Cadurcien, va reprendre la série des concerts publics de l'année.

Le premier de ces concerts aura lieu dimanche prochain, 11 mars, au kiosque des allées Fénelon, à l'issue du match de football, de 16 h. 30 à 17 h. 30.

Le programme sera publié ultérieurement.

Le Secrétaire: J. ASTRUC.

Jugements confirmés

Le nommé Ressec qui, ainsi que nous l'avons relaté, fut condamné pour vol commis à Cahors, à 4 mois de prison par le tribunal correctionnel, avait relevé appel de ce jugement.

La Cour d'appel d'Agen vient de confirmer le jugement.

Le tribunal correctionnel avait condamné des automobilistes, les frères D... et J... de Gourdon. Celui-ci était accusé par MM. D... de n'avoir pas voulu se garer sur la route pour laisser passer leur voiture. Une altercation s'ensuivit, à la suite de laquelle un coup de fusil fut tiré dans la carrosserie de la voiture de M. J....

Le tribunal correctionnel avait condamné les frères D... à 50 fr. d'amende et à 500 fr. de dommages-intérêts et M. J... à 16 fr. d'amende et 300 fr. de dommages-intérêts.

La Cour d'appel a condamné MM. D... à 100 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts et M. J... à 16 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Championnat de France 1^{re} Série Division de Promotion — Quart de Finale

Thuir bat Guéret par 16 points (4 essais, un drop-goal) à 0

En lever de rideau, l'Aviron Cadurcien et Négrepelisse font match nul (3 à 3).

Grande fête sportive dimanche à Cahors. Le cadre déjà transformé par un précoce printemps, une journée magnifique, une nombreuse affluence, des équipes excellentes, tout cela a contribué à donner à cette journée un éclat particulier.

Tout d'abord en lever de rideau, après une partie très disputée, l'Aviron Cadurcien et Négrepelisse ont fait match nul, marquant un essai chacun. Le jeu fut magnifique, et nous sommes assurés d'assister dimanche prochain à une splendide exhibition de Négrepelisse contre Belvès, en championnat de France.

A 14 h. 50, M. Mourra siffle le coup d'envoi du match Guéret-Thuir. Les Thuirinois attaquent splendidement dès le début. Une première offensive de 3/4 échoue à un mètre des buts. Puis, coup sur coup, les Catalans marquent deux essais, dont le deuxième — un renversement d'attaque sur le côté fermé — fut superbement exécuté. Guéret réagit cependant et n'est pas excessivement dominé, du moins territorialement. Mais le jeu des Thuirinois est plus ardent, plus vite. Les Catalans ont un mordant superbe, qui caractérise les équipes méridionales.

Quelques avant de Guéret essaient des mouvements scientifiques, un de leur 3/4 centre perce avec succès, mais la défense catalane est vigilante et impitoyable.

Thuir marque encore deux essais, puis encore un drop goal, sans que Guéret ait réussi à sauver l'honneur.

En résumé, ce fut un match très spectaculaire, joué avec grande correction des deux côtés. Les profanes que le beau temps et l'attrait d'un match de 1^{re} série avaient attiré au Stade Lucien-Desprats se sont retirés enchantés.

Le public connaisseur lui fut un peu froid. Cahors ne jouait pas et les exploits des uns et des autres ne résonnaient pas à la faire vibrer. L'esprit de clocher semble avoir trop d'emprise sur lui. La partie se termina presque dans l'indifférence. Quelques frères braves. Ce fut vraiment peu. Les deux vaillantes et sympathiques équipes ont cependant mérité mieux.

La Fédération Française de Rugby nous fait l'honneur de désigner Cahors pour un deuxième match du Championnat de France. Deux Clubs voisins. S. C. Négrepelisse (champion des Pyrénées) et Stade Belvès (champion des Périgord-Agenais) viennent tenter leur chance sur notre magnifique stade. Belle partie en perspective à laquelle tous les sportifs cadurciens se feront un plaisir d'assister. Nous en reparlerons.

Ce soir réunion commission de Rugby, au Siège, 8 h. 45.

Bal. — Une bonne nouvelle qui réjouira toute la jeunesse cadurcienne. L'Aviron Cadurcien organise, pour le jeudi 15 mars, son traditionnel Bal Travaux, qui aura lieu dans la charmante salle du Palais des Fêtes. Un excellent orchestre jouera un répertoire choisi de danses modernes et anciennes. On s'amusera. Cette soirée réservera d'agréables surprises. D'ores et déjà, Cadurciens, Cadurciennes, préparez vos travestis. — Nous en reparlerons.

Foot-ball Association

L'A. S. P. O. jouera la finale.

Dans un match comptant pour une demi-finale d.s. Championnats de Ligue du Midi, l'A. S. P. O. de Cahors a battu l'A. S. de Villandrie par 6 buts à 1.

Cette très belle partie, jouée à Montauban sur terrain neutre, devant une assez nombreuse chambrée fut gratifiée d'un temps idéal.

Cahors impressionné au début par la puissance des adversaires se laisse malmené et au bout de 5 minutes Villandrie mène par 1 but. Au lieu d'être étonnés nos représentants semblent dormir et font l'arroseur arrosé. Villandrie est débordé, submergé, gagné de vitesse dans toutes ses lignes et laisse passer par 6 fois la balle dans les filets. Il concède encore plusieurs corners, un penalty est très bien arrêté par le goal adverse et la fin est sifflée bientôt après qualifiant l'A. S. P. O. pour la finale par une nette victoire de 6 buts à 1.

Considérations: La meilleure équipe sur le terrain, celle qui confectionna le plus joli jeu et à la plus grande vitesse fut sans conteste celle de Cahors. La ligne d'avants fut le point fort de l'équipe et ses jolies combinaisons très efficaces firent l'admiration des adversaires eux-mêmes. Les demi Cadurciens montrèrent également plus de rapidité et constituèrent un mur infranchissable. Les arrières eurent peu à s'employer mis firent ce peu avec grande maîtrise. Enfin le portier « rouge et noir » malgré le but à son passif, « out » il n'est pas le seul responsable, out des arrières peccables et mérite toute la confiance de ses partenaires.

Villandrie présente un team très lourd, se déplaçant difficilement, mais d'une correction parfaite, ce dont nous les félicitons chaleureusement.

L'arbitrage qui était assuré par M. Treillon de Carmaux est exempt de toute critique et quoique sévère fut très impartial.

Vélo-Sport Cadurcien

La saison sportive de notre club doyen promet cette année d'être particulièrement brillante.

Le 18 mars, aura lieu une course d'organisation pour les débutants, membres du Vélo, sur le parcours Cahors, St-Géry et retour.

Cette course servira de galop d'entraînement pour la Course au Premier Pas Dunois, qui aura lieu le 15 avril prochain.

Voici en outre les autres épreuves prévues au Calendrier:

22 avril. — Course Cahors-Catus (45 kilomètres);

14 mai. — Course Cahors-Prayssac (65 km.);

24 juin. — Course des Trois-Cantons Lalbenq, Castelnaud, Montcuq (85 km.);

2 septembre. — Course Cahors-Gourdon (80 km.).

En juillet-août, une grande épreuve régionale, dotée de prix importants, sera également organisée.

Le 28 mai, lundi de la Société aura lieu le 5^{ème} annuel de Pentecôte, à Vers.

Les jeunes gens, désireux de participer à la course du 18 mars voudront bien se faire inscrire le plus tôt possible, chez M. Durand, 10 rue Président-Wilson. Le droit d'inscription est de 2 francs et la liste des engagés sera close irrévocablement le 17 mars au soir.

Examens du B. P. M. E.

Le lieutenant Combes rappelle aux intéressés que les examens du B. P. M. E. auront lieu à Cahors les 10 et 11 mars 1928.

En raison du nombre élevé des candidats (90 inscrits) les épreuves commenceront le 10 mars, à la caserne Bessières, à 7 h. précises. Il ne sera pas envoyé de convocation individuelle.

La dernière visite médicale pour les jeunes candidats à l'engagement par devancement d'appel aura lieu le 9 mars à 16 h. au bureau du recrutement, caserne Bessières.

Signé: E. COMBES.

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

La Compagnie du BOURBONNAIS (Usine à Gaz et station électrique de Cahors) a l'honneur d'informer ses clients que les prix suivants sont applicables pour l'électricité pendant le 2^{ème} trimestre 1928:

Pour l'éclairage..... 1 fr. 45

Pour autres usages:

pour les 100 premiers kwh mensuels..... 0, 95

pour les 150 kwh mensuels suivants..... 0, 92

pour les 250 kwh mensuels suivants..... 0, 90

pour les 1.000 kwh mensuels suivants..... 0, 85

au delà des 1.500 premiers kwh mensuels..... 0, 80

PALAIS DES FÊTES

MERCREDI 7 - JEUDI 8

Le célèbre Zalamort (Emilio Ghione) dans ses dernières aventures extraordinaires

LE BAGNARD INNOCENT

une page de la vie moderne Comique Actualité ORCHESTRE

SI VOUS MANQUEZ D'ARGENT pour construire ou acheter un immeuble ou payer une créance écrivez-nous

COMPAGNIE NATIONALE FONCIÈRE 1, Plan Duché, MONTPELLIER 3, Avenue du Nord, CAHORS

Arrondissement de Cahors

Nuzéjouls

Nécrologie. — Vendredi ont eu lieu les obsèques de Mlle Bach Marie, décédée après une courte maladie, dans sa soixante-douzième année.

A la famille, nous adressons nos bien sincères condoléances.

St-Vincent-Rive-d'Ort

P. T. T. — M. Boisse, facteur-receveur à Anglars-Nozac, est nommé en la même qualité à St-Vincent-Rive-d'Ort.

Montcuq

Hyménée. — C'est avec plaisir que nous apprenons le mariage de notre gracieuse compatriote, Mlle Reine Delord, fille de notre sympathique facteur rural, avec M. René Noël, sous-officier au 9^e d'infanterie, à Cahors.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur.

Foire du 3 mars. — Très belle foire, beaucoup de mouvement et marché bien approvisionnés.

Nous avons constaté une légère reprise des affaires. Cours qui ont été pratiqués:

Marché aux bestiaux. — Boufs d'attelage, de 5.500 à 6.800 fr.; vaches d'attelage, de 4.500 à 5.500 fr.; génisses, de 2.500 à 3.000 fr.; taureaux, de 2.000 à 2.500 fr., le tout la paire; boufs pour la boucherie, de 150 à 180; vaches, de 110 à 150 fr., le tout les 50 kilos; veaux, de 7 à 8 fr.; moutons gras, 4 fr.; agneaux de lait, de 5 à 6 fr.; chevreaux, de 4 à 5 fr., le tout le kilo; brebis d'élevage, de 150 à 200 fr.; moutons, de 100 à 150 fr., le tout la pièce; porcelets, de 250 à 350 fr., la pièce, suivant la grosseur.

Marché à la volaille. — Poules, 5 fr.; poulets, 6 fr.; dindons, 5 fr.; canards, 4 fr. 50; lapins, de 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo; pigeons, de 4 à 7 fr. la paire; œufs, de 5 fr. à 5 fr. 70 la douzaine; truffes, en petite quantité, vendues de 28 à 30 fr. le kilo.

Marché au jardinage. — Choux à planter, 2 fr.; oignons, 1 fr. 50, le tout le paquet; choux pommes, de 0 fr. 75 à 1 fr.; céleri, 1 fr. 50; choux-fleurs, de 3 fr. 50 à 4 fr.; salades diverses, de 0 fr. 25 à 0 fr. 75; artichauts, 1 fr. 50; radis noirs, de 0 fr. 50 à 1 fr., le tout la pièce; échalottes, de 2 fr. 50 à 3 fr.; carottes, 0 fr. 50, le tout le kilo; raves et navets, 0 fr. 75 à 1 fr.; salisifs, de 1 fr. 50 à 2 fr.; scorsonère, 2 fr. à 3 fr.; radis roses, 0 fr. 50, le tout le paquet; poireaux, 1 fr. la douzaine; ail, 2 fr. le four de 24 têtes; pommes de Brive, 4 fr. 50 les 5 litres.

Plants de vigne. — Rupestris racinés, de 25 à 30 fr. le cent.

Halle aux grains. — Blé, néant; maïs, de 60 à 70 fr.; avoine, de 50 à 55 fr., le tout les 50 kilos; haricots secs, 110 fr. l'hectolitre; pommes de terre, 22 fr. les 50 kilos; pommes de terre de semence, 45 à 50 fr. l'hectolitre; fèves, néant; graines de sainfoin, 8 fr.; de trèfle violet, 8 fr., le tout le kilo; graines de luzerne, 50 fr., les 25 kilos. — Prochaine foire le lundi 22 mars.

Fuy-l'Évêque

Compatriote. — Notre compatriote, M. Roger Ballet, contrôleur principal des contributions directes à Montreuil-sous-Bois, est nommé à Paris. Nos bien vives félicitations.

Accident. — En extrayant de la pierre, aux carrières du moulin-haut, en bordure de la route nationale, le jeune Brousse, de Cazas, s'est fracturé la jambe droite; les premiers soins lui ont été donnés par le Docteur Rouma.

La montagne qui glisse. — Route nationale, au lieu dit « côte des Scagnons », une longue fissure s'est produite, ces jours-ci, menaçant d'entraîner le côté de la route qui domine le Lot à une quarantaine de mètres de hauteur.

Cette fissure, qui mesure une trentaine de mètres de longueur, commence au bout de l'ancien éboulement, au-dessous de la propriété de M. Belmon, et, là, le terre glisse vers la rivière, faisant entendre, de temps à autre, des craquements de mauvais augure.

Arrondissement de Figeac

Destruction des mauvaises herbes. — Tous les agriculteurs connaissent les graves inconvénients qu'occasionnent dans les diverses cultures l'écllosion des mauvaises herbes qui, surtout, lorsqu'elles sont favorisées par un temps pluvieux, envahissent les champs, gênent le développement des plantes et rendent plus difficiles les travaux de ramassage des récoltes. Et lorsque le cultivateur, après des peines inouïes, est arrivé à recueillir le grain il est obligé de s'ingénier, par un vannage minutieux à écarter toutes les mauvaises graines qui s'y trouvent mélangées. Avec les ravalets et la charrue à la main d'œuvre, il n'est pas possible de songer à extirper toutes ces herbes parasites par les moyens qu'employaient nos grands-pères. Heureusement, dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, la science vient à notre aide et met à notre disposition des moyens prompts et efficaces et tous les agriculteurs seront heureux d'apprendre qu'il existe actuellement des appareils bien au point qui leur permettront de faire rapidement les traitements nécessaires.

Sur l'initiative de M. Bouat, notre député, Président de l'Office agricole départemental et avec la collaboration de la Direction des Services agricoles et du Comité agricole de Figeac, des démonstrations seront faites dans la journée du Vendredi 16 courant de 8 h. à midi et de 2 h. à 6 heures dans l'exploitation de M. Cels aux Miattes et dans une propriété voisine. Tous les agriculteurs intéressés à la question sont invités à y assister et il leur sera permis ainsi de se rendre compte par eux-mêmes de la rapidité et efficace façon d'opérer avec les divers appareils qui seront amenés à cette occasion par divers constructeurs.

Nous devons ajouter que tous ces appareils seront exposés la veille, Jeudi, 15 Mars, dans l'après-midi au Champ de Foire, où les visiteurs pourront les examiner avec toutes facilités et recevoir en même temps des constructeurs, toutes les explications nécessaires.

Nous sommes persuadés que les agriculteurs soucieux de leurs intérêts et comprenant l'importance qui s'attache à la disparition de toutes les plantes parasites qui diminuent dans de fortes proportions le rendement de leurs récoltes ne manqueront pas de visiter cette exposition et de se rendre le lendemain au lieu où se feront les expériences.

Ce sera là une nouvelle étape dans la voie des améliorations de nos agriculteurs, depuis quelques années, se sont résolument engagés et nous sommes persuadés qu'un avenir prochain leur permettra de recueillir les fruits de leur orientation vers le progrès et la juste récompense des efforts soutenus qu'ils ne cessent de déployer, non seulement dans leur intérêt personnel, mais aussi dans l'intérêt supérieur du pays.

Théâtre municipal. — Prochainement la Star Baby Charry sera dans nos murs et donnera au Théâtre municipal Les Riches de nos jours, 3 actes follement gaie et spirituels avec une troupe d'élite; nous en reparlerons.

Marché. — Marché très important par la grande affluence des visiteurs et la quantité considérable de denrées apportées sur les divers marchés. Voici la nomenclature:

Pommes de terre, 25 à 30 fr. l'hectolitre; œufs, 4 fr. 75 à 5 fr. la douzaine; beurre, 15 à 16 fr.; poules, 10 à 10 fr. 50; poulets, 11 fr.; lapins, 6 à 6 fr. 50, le tout le kilo; pigeons, 6 à 7 fr. la paire.

Puybrun

Compatriote. — Notre compatriote, Louis Dulaurent, a été désigné pour faire partie de l'équipe sélectionnée du Limousin devant aller jouer au Maroc dans le courant du mois d'avril.

Félicitations.

Foire du 27 février. — Voici les cours pratiqués: boufs gras 1^{re} qualité 200 fr. les 50 kilos; 2^e qualité de 180 à 195 fr. les 50 kilos; boufs d'attelage de 5.000 à 5.500 fr.; boufs moyens de 4.000 à 4.800 fr.; bouvillons de 2.000 à 3.000 fr.; bourreils d'Auvergne de 1.200 à 1.800 fr. le tout la paire.

Vaches grasses de 140 à 180 fr. les 50 kilos; vaches de travail de 1.800 à 3.000 fr. la paire, suivant âge et rapport.

Volailles: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

Volaille: lapins 2,50 le demi-kilo; poules 4,50; poulets 7 à 8 fr. le kilo; moutons de 150 à 180 fr. pièce; agneaux de 60 à 110 fr. l'un, suivant qualité.

Chèvres de 50 à 250 fr. pièce, suivant âge et rapport.

A PARIS
Voyageurs, Touristes
Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
 5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
 Métro : Saint-Paul
PARIS (X^e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour
FLOIRAC
 (Originaire du Lot)
 Téléphone ARCHIVES 60-92
 Propriétaire
 Hôtel recommandé par le
Journal du Lot.

FOURRURES
ROBES - MANTEAUX
 Réparation
Transformation de Fourrures
 ACHAT DE SAUVAGINE
 Fouine - Putois - Renard
Mme BARDY
 14, rue Maréchal Foch
CAHORS

ETUDE
 DE
Maître Paul MAS
 NOTAIRE A PUYBRUN (LOT)

Deuxième insertion
 Suivant acte reçu par Maître MAS, notaire à Puybrun (Lot), le quinze février mil neuf cent vingt-huit, enregistré à Bretenoux le seize février mil neuf cent vingt-huit, numéro 37, Monsieur Marc BAGOU, maître d'hôtel et Madame Blanche VIGNE, son épouse, demeurant à la gare de Bretenoux-Biars, commune de Biars (Lot) ont cédé à Monsieur Gaston DUMAS, garagiste et Madame Maria POMPIDOU, son épouse, demeurant au même lieu, le droit au bail, concernant le fonds de commerce d'hôtelier, exploité à la gare de Bretenoux-Biars, commune de Biars (Lot).
 Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au dixième jour après la présente publication, à Puybrun (Lot), en l'étude de Maître MAS, notaire.
 L'insertion au Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce a eu lieu dans le n° du vingt-cinq février mil neuf cent vingt-huit.
 Pour deuxième insertion :
 MAS, notaire.

MACHINES A TRICOTER 1^{er} larg. et jauges.
 Travail assuré. Catal. apprent. gratuit.
LAINE LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

LA PHOSPHODE GARNAL
 Médication iodotannique phosphatée
 Remplace l'huile de Foie de Morue
PRIX DU FLACON :
14 francs
 Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE
 EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES
 Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)
 Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 56
ZYTE
 PAR
Hector MALOT
 DEUXIEME PARTIE
 XII
 « On attendait mademoiselle Duchatellier à son second début qui devait se faire dans la tragédie : il est décisif et tel que la Comédie-Française doit s'attacher sans retard cette jeune fille que la Muse a baïlée au front. Ce serait un crime de la laisser plus longtemps à l'Odéon où on l'écrimera dans des représentations hâtées sans études et sans répétitions suffisantes en lui faisant jouer tous les quinze jours un des grands rôles de l'ancien répertoire : Hermione, Camille, Zaïre, Esther, Iphigénie...
 — A votre tour, vous voyez, dit Crozat triomphant.
 Qui aurait raison ? Ceux qui lui ouvraient les portes de la Comédie-Française ? ceux qui la condamnaient à trois années encore d'Odéon.
 On ne va pas vite en administration, mais la Porte-Saint-Martin et le Gymnase ayant fait à Zyte des propositions dont les journaux parlèrent, le duc de Paradan alla rendre visite au sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts et il eut le plaisir d'annon-

Bourse de Paris
 Cours comparatifs de la Semaine
 Dernier Cours Cours du Cours du
 revenu 24 Fév. 2 Mars

Fonds d'Etat

3 1/2 0/0	67 20	66 75
3 0/0 amortissable	78 20	78 10
3 1/2 0/0	90	90 50
5 0/0	86 60	87 45
4 0/0 1917	75	73 15
4 0/0 1918	74 50	73 65
5 0/0 1920 amort.	103	102 95
6 0/0 1920	97 35	96 95
4 0/0 1925	108 60	108
6 0/0 1927 amort.	105 70	105 70
B. du Tr. 6 0/0 1923	525	527
B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	533	534
B. du Tr. 5 0/0 1924	649	637
B. du Tr. 7 0/0 1925	560	560
B. du Tr. 7 0/0 1927	562	563
Caisse autonome	649	643

Crédit National

5 0/0 1919	499	499
Obl. 500 5 0/0 1920	500	500
— 6 0/0 1921	525	525
Bons décen. 6 0/0 1922	508	510
— décen. 6 0/0 nov.	515	512
— 6 0/0 janv. 1923	505	505
— juin 1923	516	517
— janv. 1924	515	518

Crédit Foncier

Communales 1879	495	497
— 1880	499	494
— 1891	271	271
— 1892	304	310
— 1899	302	299
— 1906	325	324
— 1912	175	170
— 1920 lib.	420	415
— 1921 lib.	470	468
— 1922 lib.	450	448
— 1923	445	447
Fonciers 1879 3 0/0	499	496
— 1883 3 0/0	280	278
— 1885 2 50 0/0	308	302
— 1895 2 50 0/0	315	307
— 1903 3 0/0	328	330
— 1909 3 0/0	175	170
— 1913 3 1/2 0/0	322	329
— 1913 4 0/0	412	402
— 1917 4 1/2 0/0 lib.	260	255

Ville de Paris

1865 4 0/0	925	950
1871 3 0/0	382	385
1875 4 0/0	453	455
1876	458	452
1892 2 1/2 0/0	238	237
1894-1896	239	235
1898 2 0/0	234	231
1899 2 0/0	279	275
1904 2 1/2 0/0	392	382 50
1906 2 3/4 0/0	248	248
1910 2 3/4 0/0	245	232
1910 3 0/0	229	232
1912 3 0/0	407	408
1919 lib.	501	502
1921 lib.	511	513
Décennal 1922	496	491
— 1923	492	492
— 1924	492	492
— 1924 4 1/2	509	505

Bibliographie
 Vient de paraître dans « la Collection des Petites Anthologies du XX^e siècle », chez Eugène FIGUIERE, éditeur à Paris
Au Tic Tac de la Vieille Pendule
 (Contes quercinois)
 par Eugène GRANGIE
 Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :
 Prix : cinq francs
 En vente chez MM. MEYZENG et RICARD, libraires à Cahors.

LES ANNALES
 Est-il revu plus complète et plus variée que les *Annales* ? Le dernier numéro ne le cède en rien aux précédents. On y trouve l'actualité chronique d'Henry Bidou, la pénétrante lettre d'Yvonne Sarcey, l'analyse des livres nouveaux par Benjamin Crémieux ; un article de J. Kessel sur « Opéra » de Jean Cocteau ; une page d'André Lang, sur Charlie Chaplin, dans le cirque ; une autre de Pierre Mac-Orlan sur le music-hall ; d'autres encore de Jacques Morlane, sur les Jeux olympiques ; de Paul Hautriol, sur Edmond About ; de Paul Soudry, sur l'Académie Goncourt, etc... Lire le merveilleux voyage d'André Maurois aux Etats-Unis ; le roman de Lucie Delarue-Mardrus ; une éblouissante fantaisie de Pierre Bost : « Mesdames et Messieurs ». Ce numéro, abondamment illustré, en vente partout : 2 fr. 50.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU LOT
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
 Secrétariat Général des P. T. T.
POSTE OMNIBUS RURALE
 Service Postal, Transports de Voyageurs, de Colis postaux, de Messageries (G. V. et P. V.) et de Commissions de toute nature

HORAIRES DU CIRCUIT DE CAHORS A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 1927

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1		LOCALITÉS	HORAIRE N° 2	
	Lundi, Mercredi, Vendredi			Mardi, Jeudi, Samedi	
	Matin	Soir		Matin	Soir
Cahors-Gare	dép. 7h20	arr. 19h20	Cahors-Gare	dép. 7h20	arr. 19h20
Cahors R. P.	7 30	19 5	Cahors R. P.	7 30	19 5
La Capelle	7 40	18 50	Sept-Ponts	7 40	18 55
Trespoux	8 5	18 35	Le Montat	7 50	18 45
Le Colombié	8 15	18 25	Granéjoul	8 5	18 55
Le Cluzel	8 30	18 10	Bédérines	8 15	18 25
Labastide-Marnhac	8 45	17 55	Pern	8 25	18 15
L'hospitalet	9	17 40	Boisse	8 40	18
Cézac (La Capillère)	9 15	17 25	Cézac (La Capillère)	8 55	17 45
Boisse	9 30	17 10	L'hospitalet	9 10	17 30
Pern	9 45	16 55	Labastide-Marnhac	9 25	17 15
Bédérines	9 55	16 45	Le Cluzel	9 40	17
Granéjoul	10 5	16 35	Le Colombié	9 55	16 45
Le Montat	10 15	16 20	Trespoux	10 5	16 35
Sept-Ponts	10 25	16 10	La Capelle	10 20	16 20
Cahors R. P.	arr. 10 35	dép. 16	Cahors R. P.	arr. 10 35	dép. 16
Cahors-Gare	» »	» »	Cahors-Gare	» »	» »

TARIF DES VOYAGEURS
 Sens Cahors-Lacapelle-Trespoux, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION															
	CAHORS Bureau de Poste	LACAPELLE	TRESPOUX	LE COLOMBIÉ	LE CLUZEL	LABASTIDE-MARNHAC	L'HOSPITALET	CEZAC (La Capillère)	BOISSE	PERN	BÉDRINES	GRANÉJOUL	LE MONTAT	SEPT-PONTS	CAHORS Bureau de Poste	CAHORS-GARE
CAHORS-GARE	Fr. c. 1	Fr. c. 1	Fr. c. 2 25	Fr. c. 3	Fr. c. 3 75	Fr. c. 4 50	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5
CAHORS-BUREAU DE POSTE	1	1	2 25	3	3 75	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
LACAPELLE	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
TRESPOUX	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
LE COLOMBIÉ	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
LE CLUZEL	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
LABASTIDE-MARNHAC	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
L'HOSPITALET	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
CEZAC (La Capillère)	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
BOISSE	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
PERN	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
BÉDRINES	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
GRANÉJOUL	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
LE MONTAT	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5
SEPT-PONTS	1	1	2	2 25	2 75	3 50	4 50	5	5	5	5	5	5	5	5	5

Sens Cahors-Sept-Ponts-Le Montat, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION															
	CAHORS Bureau de Poste	SEPT-PONTS	LE MONTAT	GRANÉJOUL	BÉDRINES	PERN	BOISSE	CEZAC (La Capillère)	L'HOSPITALET	LABASTIDE-MARNHAC	LE CLUZEL	LE COLOMBIÉ	TRESPOUX	LACAPELLE	CAHORS Bureau de Poste	CAHORS-GARE
CAHORS-GARE	Fr. c. 1	Fr. c. 1	Fr. c. 1 50	Fr. c. 2 50	Fr. c. 3 50	Fr. c. 4 25	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5
CAHORS-BUREAU DE POSTE	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
SEPT-PONTS	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
LE MONTAT	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
GRANÉJOUL	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
BÉDRINES	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
PERN	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
BOISSE	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
CEZAC (La Capillère)	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
L'HOSPITALET	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
LABASTIDE-MARNHAC	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
LE CLUZEL	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
LE COLOMBIÉ	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
TRESPOUX	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
LACAPELLE	1	1	1 50	2 50	3 50	4 25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5

TARIF DES COLIS POSTAUX
 Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

0 à 3 Kilogs	0 fr. 60
3 à 5 Kilogs	1 fr.
5 à 10 Kilogs	1 fr. 50
10 à 25 Kilogs	2 fr. 25
25 à 50 Kilogs	3 fr. 50

Reçettes accompagnées... 1 fr.; en messag., suiv. poids
 Voitures d'enfants accompagn. 1 fr.

SERVICE POSTAL
 Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :
 1^o vente des timbres-postes d'usage courant, des timbres-treize et des timbres de quittance ;
 2^o réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
 3^o vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
 4^o réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;
 5^o émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;
 6^o paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.
 En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Cahors pour effectuer :
 1^o l'expédition et la distribution des correspondances ;
 2^o l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;
 3^o le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
 4^o le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
 5^o les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Épargne ainsi que les règlements et les remboursements des livrets ;
 6^o l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

une situation ridicule : si député que je sois, je ne peux vraiment pas dire aujourd'hui le contraire de ce que j'ai dit, il y a quelques jours.
 — Puisque vous trouvez ce mariage légitime il y a quelques jours, puisque vous n'avez pas d'objections à lui opposer, vous ne pouvez pas le trouver mauvais aujourd'hui.
 — Voilà bien la tactique d'un garçon avisé et, d'autre part, voilà l'embarras d'un nigaud. Mais sapsristi, mon cher, si je trouvais ce mariage légitime, et si je n'avisais pas d'objections à lui opposer, c'était justement parce qu'il ne devait pas se faire ; aujourd'hui que je le vois imminent, inévitable — car l'accord avec lequel vous l'avez annoncé me prouve que rien ne changera votre résolution — je le trouve détestable, déplorable à tous les points de vue.
 Gaston crut devoir prouver à son beau-frère qu'il n'avait pas voulu lui rendre un piège, mais celui-ci refusa de le croire :
 — Je trouve cela très adroit, et vous comprenez, mon cher, que je ne vais pas me laisser duper une seconde fois par votre diplomatie. Pourquoi n'avez-vous pas simplement que vous avez manœuvré pour faire de moi votre allié ?
 — Je le voudrais,
 — Je suis beau joueur, quand j'ai été battu je sais reconnaître ma défaite, et vous m'avez battu. Mais c'est donc de la captation ?
 (A suivre)